

lettre info du 67

23/06/26

SPÉCIALE AESH

Statut des AESH :

Oui à la reconnaissance, non aux missions élargies !

Le SE-Unsa défend la création d'un véritable statut AESH pour reconnaître et valoriser ce métier essentiel. Il refuse en revanche que ce futur statut serve de prétexte à la création d'un nouveau métier ou à un élargissement des missions éloigné du cœur de métier des AESH.

Afin d'aboutir à un temps plein correspondant aux 1 607 heures annuelles, le ministère a évoqué la possibilité d'élargir les missions confiées aux AESH. Les orientations présentées visent à créer un nouveau métier : celui d'un « agent d'accessibilité pour tous les élèves », avec des interventions élargies bien au-delà du champ du handicap.

Il s'agit d'une ligne rouge pour le SE-Unsa !

La position du SE-Unsa est claire : la reconnaissance des AESH doit passer par la valorisation de leur métier actuel, et non par la création d'une fonction qui tenterait de combler tous les manques de l'École inclusive.

Nous refusons fermement cette orientation.

[Lire l'article en entier](#)

Votre expérience est précieuse pour nourrir nos revendications. Si vous ne l'avez pas encore fait, participez à notre enquête et faites entendre votre voix.

[Je participe à l'enquête](#)

Pour toutes vos questions : Claudine Martiny aesh.67@se-uns67.net

Pour défendre mes droits, [J'ADHÈRE au SE-Unsa](#)